

# Code déontologique

En tant que praticienne en relaxation et sophrologie, j'adhère au code éthique et déontologique des relaxologues, sophrologues, praticiens en massage bien-être, psycho et somato-thérapeutes. En voici le contenu :

- **Exercer légalement** en étant déclaré comme professionnel (libéral, salarié ou clairement comme bénévole), et en ayant souscrit une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle.
- **Respecter la dignité** et l'intégrité de la personne en suivi de Relaxation ou de Relaxothérapie :
  - en connaissant ses propres limites personnelles et professionnelles,
  - en s'engageant à orienter la personne vers un autre praticien si besoin,
  - en mettant en œuvre une recherche de moyens et techniques qui tendent vers l'autonomie et le mieux être du patient/client,
  - en respectant les croyances religieuses, politiques, philosophiques du patient/client,
  - en n'utilisant aucune pratique, pression, de quelque ordre que ce soit, qui puisse mettre en péril l'intégrité du patient/client,
  - en ayant recours à des séances de supervision de la pratique, auprès d'un professionnel qualifié : si des difficultés sont rencontrées dans l'exercice de la pratique, si des problèmes relationnels sont présents avec le patient/client, si besoin d'approfondir des données théoriques ou techniques.La Supervision est par ailleurs obligatoire pour les Relaxothérapeutes.
- **S'interdire toute pratique sexuelle** avec les patients ou clients, ainsi qu'avec les stagiaires lors d'animation de groupe. Interdire toute pratique sexuelle entre les participants des groupes.
- **S'interdire** et interdire tout passage à l'acte violent sur soi et les autres.
- **Fixer les honoraires** avec tact et mesure et s'interdire toute exploitation matérielle et financière vis-à-vis des patients/clients.
- **Fixer avec clarté** le « contrat » de travail (modalités, techniques utilisées, durée des séances, durée du suivi prédéfinie ou « ouverte »,...) avec le patient/client ou l'organisme (institution, entreprise, association).
- **S'engager à répondre clairement** aux questions des patients/clients concernant votre formation professionnelle de Relaxologue ou de Relaxothérapeute, ainsi que sur votre domaine d'application et votre champ de compétences
- **S'interdire** toute **publicité mensongère** (promesses irréalistes, usurpation de compétences,...).
- Respecter et faire respecter la **règle de confidentialité** (notamment dans le travail de groupe).
- **Garantir le secret professionnel.**